

**RESSOURCES POUR SÉCURISER UN ACCÈS
ÉQUITABLE À L'EAU ET À
L'ASSAINISSEMENT
SECURING RESOURCES FOR AN EQUITABLE
ACCESS TO WATER AND SANITATION**

Exemple en France
France Example

May 2024



Photo : Sejam, Loon-Plage, 19 novembre 2023

QUELLE PRECARITE EN EAU

HEXAGONE

- 330 000 personnes sont sans domicile
- 100 000 personnes vivent dans des habitats de fortune, dont environ 20 000 dans des bidonvilles
- 208 000 « gens du voyage » subissent de mauvaises conditions d'habitat ou sans accès à une place dans les aires d'accueil aménagées
- 1 210 000 personnes locataires sont en situation d'impayés de loyers ou de charges

Sources : Fondation Abbé Pierre, Rapport sur le mal-logement 2024, Délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL)



Marck (Pas-de-Calais) mars 2023



Montreuil, Ile-de-France, octobre 2020



Nantes, février 2022



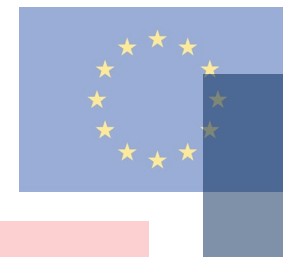
Mayotte, 2023

OUTRE MERS

- 160 000 personnes vivent en habitat de fortune et 7 860 sont sans domicile
- 151 320 personnes vivent dans des logements privés de confort (3,5 % des logements n'ont ni douche ni WC, jusqu'à 18,6 % en Guyane)
- A Mayotte, plus de 13 500 logements n'ont pas l'eau courante (31,5% des foyers) et 17% du budget des ménages est consacré au paiement des factures d'eau
- En Guyane, 18 000 logements informels ne sont pas raccordés aux réseaux d'eau et d'assainissement
- A La Réunion, 46% des usagers sont alimentés par des réseaux ne garantissant pas une sécurité sanitaire satisfaisante
- La Martinique et la Guadeloupe connaissent de nombreuses restrictions et tours d'eau au quotidien, ainsi qu'une pollution de l'eau au chlordécone

TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE « EAU POTABLE »

Ordonnance n°2022-1611 du 22 décembre 2022 et décret n°2022-1721 du 29 décembre 2022



Code de la santé publique, L.1321-1 A : « Toute personne bénéficie d'un accès au moins quotidien à son domicile, dans son lieu de vie ou, à défaut, à proximité de ces derniers, à une quantité d'eau destinée à la consommation humaine suffisante pour répondre à ses besoins en boisson, en préparation et cuisson des aliments, en hygiène corporelle, en hygiène générale ainsi que pour assurer la propreté de son domicile ou de son lieu de vie. »

LES POINTS CLÉS DES NOUVEAUX TEXTES



DÉFINITION DE L'ACCÈS

Quantité minimale et besoins de base



FLÉCHAGE DE LA COMPÉTENCE

Les communes et leur EPCI (extension de la compétence Eau)



MÉTHODOLOGIE D'ACTION

Réalisation de diagnostic territoriaux par les collectivités



MISE EN ŒUVRE DE SOLUTIONS

Adaptées et évolutives en fonction des besoins



INFORMATION DU PUBLIC

Lire notre article de
décryptage des
nouveaux textes



LES NORMES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

1 DISPONIBILITE ET CONTINUTE

- Entre 50 et 100 litres d'eau par jour et par personne (R.1321-1 A CSP)
- Interdiction des coupures d'eau et les réductions de débit (CASF Article L.115-3)
- Accès au moins quotidien (L.1321-1 A CSP)

1 point d'eau pour 20 personnes max
Accès continu (24/7)

2 ACCESSIBILITE PHYSIQUE

- Au domicile ou dans le lieu de vie des personnes ou, à défaut, en un point d'accès le plus proche possible (R.1321-1 A CSP)

A 200 mètres maximum

3 ACCESSIBILITE ECONOMIQUE

- L'eau doit être accessible dans des « conditions économiquement acceptables » (Code de l'environnement, L.210.1)
- Interdiction des coupures d'eau et les réductions de débit (CASF Article L.115-3)

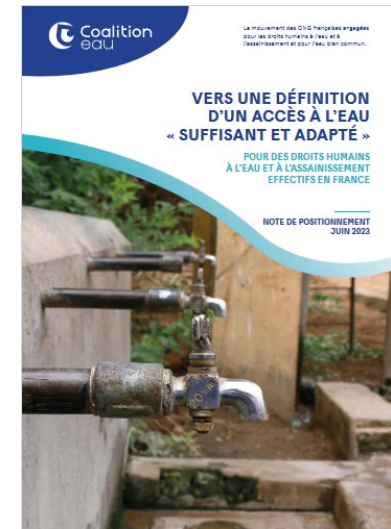
4 QUALITE ET SURETE

- Normes de potabilité: articles L.1321-4 à L.1321-10 du Code de la santé publique
- Mesures sans risques pour la santé et la sécurité des personnes (R.2224-5-5 CGCT)

Trajet sécurisé

5 ACCEPTABILITE

- Adaptation du service public aux usagers





RESSOURCES FINANCIERES

MESURES POUR ASSURER L'ABORDABILITÉ

ADAPTER LA TARIFICATION

- Tarification progressive
- Tarification sociale

MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE SOCIALE DE L'EAU

- Enjeux des territoires sur la mise en œuvre des dispositifs préventifs et curatifs
- Enjeux des personnes concernées et des professionnels du social pour mobiliser ces dispositifs

Inadapté à la grande précarité, voire se retourne contre les plus précaires



Fort taux de non-recours

FINANCER LES AUTRES MESURES

PILOTER LES ÉVOLUTIONS NORMATIVES ET L'EXTENSION DE COMPÉTENCES

- Mobiliser des ressources pour analyser et financer les diagnostics
- Créer des mécanismes financiers ou les étendre pour l'impulsion et la pérennisation des mesures d'amélioration de l'accès
- Appliquer les tarifications sociales ou utiliser les fonds mobilisables

Quelle échelle de solidarité financière? Quels budgets à mobiliser?

Quelles aides existantes ou à créer?

3.13.3 There is specific public funding to support access to safe drinking water, sanitation and hygiene by the identified vulnerable or marginalized group

3.8.3 There is specific public funding to support access to safe drinking water, sanitation, and hygiene by homeless people

PILOTAGE ET COORDINATION

- Créer des liens entre les **domaines technique Eau & Assainissement** et le **travail social** sous un chef d'orchestre (Santé?)
 - A chaque échelle de gouvernance : nationale, régionale/bassin versant, locale
- Trouver des **dénominateurs communs**
- Faire un **état des lieux partagé**
- Fixer des **objectifs et des indicateurs** pour les atteindre un **accès digne, équitable et suffisant** pour **tout.e.s**



1.1.3 Equitable access targets have been set

1.1.5 There are mechanisms in place to enable discussion and coordination by competent authorities, including local governments

1.1.6 The country/region/city has assessed the equity of access to safe drinking water, sanitation and hygiene

3.8.5 There are public fountains, separate and sufficient* toilets for women and men, showers and handwashing facilities with hygiene products (soap, menstrual pads/solutions, toilet paper) to support access to safe drinking water, sanitation and hygiene by homeless people

CREER DES GUICHETS

- Auto référencement des besoins > Exemple de la plateforme Histologe
- Accompagner les services de l'eau dans le changement de paradigme et de posture pour accueillir les demandes
- Créer des liens entre services techniques des collectivités locales et associations

1.1.9. WASH sector includes measures to coordinate action between government authorities and service providers to ensure the continuity of WASH services for all, particularly for vulnerable and marginalized groups during emergency situations (for instance with the creation of a coordination platform to communicate concerns and solutions, and the creation of mechanisms for vulnerable and marginalized groups to raise their complaints and follow-up the implementation of interventions)

3.8.4 There is an effective complaint mechanisms in place covering facilities aimed at homeless people (public fountains, toilets, showers, and handwashing facilities), and coordination support is carried out with other institutions and actors (eg. health, regulatory and control bodies, service providers, municipalities), in particular with regards to Menstrual Health and Hygiene (MHH)

S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Créer des plans d'urgence canicule/grand froid pour maintenir les accès
- Suivre les recommandations de la Cour des Comptes : [Rapport public annuel 2024](#)

1.1.10. The WASH sector's plans include climate change adaptation strategies and measures to ensure the continuous provision of WASH services for all particularly for vulnerable and marginalized groups and existing geographical disparities



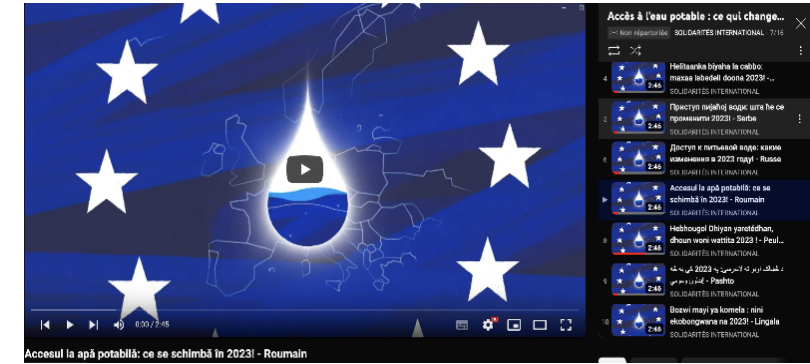
RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES CONCERNÉES

Informier et orienter

Former et sensibiliser

Accompagner

Faire entendre la voix des
Personnes concernées



Visionner notre
vidéo de
vulgarisation du
droit à l'eau en 16
langues



NOUVELLE
REGLEMENTATION
SUR L'ACCES A L'EAU

Vos besoins en eau
sont légitimes

Une vidéo de 3 minutes
pour comprendre ce qui
a changé et vos droits

Scannez le QR code
pour en savoir plus !



solidarités
international

solidarités
international

Coalition
eau

1.3.1 There are mechanisms in place to ensure that right-holders know their rights and obligations as well as how to access relevant information. The responsible authorities collaborate with other organizations, such as local NGOs and human rights organizations to sensitize specific vulnerable and marginalized groups and the general population at large, as well as media, policy makers, business and all relevant public officials

1.3.3 There are mechanisms in place to allow right-holders to seek redress and enforce remedial actions

1.3.4 There are mechanisms in place to allow right-holders to keep responsible authorities accountable

MERCI POUR VOTRE ECOUTE



Manon Gallego

Coordinatrice des opérations en France

dp@solidarites-france.org | +33 (0) 6 66 91 26 50 | Skype: manon.gallego

www.solidarites.org

Solidarités International

89 rue de Paris
92110 Clichy

T : +33 (0)1 76 21 86 00
F : +33 (0)1 76 21 86 99

info@solidarites.org
solidarites.org

Copyright, 29.05.2024, Manon Gallego, all rights reserved. For reproduction permissions and all other issues, please contact the author via email.